

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2018

**OBJET :**  
**Modification et création**  
**d'autorisation de programme**

**Rapporteur : M. CAUSERO**  
Délibération n°7

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

#### 1) A.P. – Réhabilitation de l'école maternelle Prévert (Op. 102)

Par délibération du 14 mars 2016, le Conseil municipal a procédé à la création d'une autorisation de programme portant sur la réhabilitation de l'école maternelle Prévert, modifiée par délibération du 11 décembre 2017 comme suit :

	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
Chap. 20 – Etudes et insertions	27.211,32 €	27.710,22 €	5.000,00 €	59.921,54 €
Chap. 23 – Travaux	16.495,30 €	430.000,00 €	10.000,00 €	456.495,30 €
<b>TOTAL CP</b>	<b>43.706,62 €</b>	<b>457.710,22 €</b>	<b>15.000,00 €</b>	<b>516.416,84 €</b>

En raison de l'installation complémentaire de panneaux acoustiques dans l'école maternelle, il est proposé d'adapter l'autorisation de programme ainsi :

	CP réalisés 2016	CP réalisés 2017	CP 2018	Total AP
Chap. 20 - Etudes et insertions	27 211,32 €	14 070,45 €	26 600,00 €	67 881,77 €
Chap. 21 - Immob. corp.	16 495,30 €	437 024,80 €	8 616,00 €	462 136,10 €
	<b>43 706,62 €</b>	<b>451 095,25 €</b>	<b>35 216,00 €</b>	<b>530 017,87 €</b>

## 2) A.P. – Réhabilitation de l'église Saint-Georges (Op. 100)

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil municipal a procédé à la création d'une autorisation de programme pour l'opération d'équipement relative à la réhabilitation de l'église Saint-Georges. Modifiée par délibération du 11 décembre 2017, l'autorisation s'établit actuellement comme suit :

	CP 2015 réalisés	CP 2016 Réalisés	CP 2017	CP 2018	TOTAL AP
Chap. 16 – Emprunts		5.500,00 €			5.500,00 €
Chap. 20 – Etudes et insertions	38.082,82 €	21.111,62 €	6.720,00 €	2.600,00 €	68.514,44 €
Chap. 21 – Immob. corp.	2.138,45 €	207.599,08 €	200.226,88 €	0 €	409.964,41 €
<b>TOTAL CP</b>	<b>40.221,27 €</b>	<b>234.210,70 €</b>	<b>206.946,88 €</b>	<b>2.600,00 €</b>	<b>483.978,85 €</b>

Les crédits ayant été ouverts en excédent en fin d'année 2017 pour permettre un règlement des prestataires en fin d'exercice ou en début d'exercice suivant en fonction des dates d'arrivée des factures, il est proposé de réajuster le volume des crédits à la baisse au regard des réalisations 2017 et du plan de financement définitif de l'opération.

	CP réalisés 2015	CP réalisés 2016	CP réalisés 2017	CP 2018	Total AP
Chap. 20 - Etudes et insertions	38 082,82 €	21 111,62 €	5 431,66 €	4 735,00 €	69 361,10 €
Chap. 21 - Immob. corp.	2 138,45 €	207 599,08 €	174 536,84 €	5 866,00 €	390 140,37 €
<b>TOTAL CP</b>	<b>40 221,27 €</b>	<b>228 710,70 €</b>	<b>179 968,50 €</b>	<b>10 601,00 €</b>	<b>459 501,47 €</b>

## 3) A.P. – Mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre – 1<sup>ère</sup> phase (Op. 105)

Il est proposé au Conseil municipal de retenir une nouvelle opération présentant, par son inscription à l'agenda d'accessibilité programmée, un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme à ouvrir en 2018.

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
Chap. 20 - Etudes et insertions	40 250,00 €	43 630,00 €	5 220,00 €	89 100,00 €
Chap. 21 - Immob. corp.		320 000,00 €	130 000,00 €	450 000,00 €
	<b>40 250,00 €</b>	<b>363 630,00 €</b>	<b>135 220,00 €</b>	<b>539 100,00 €</b>

## **PROPOSITIONS**

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de procéder à la modification des autorisations de programme (op. 102 - Réhabilitation de l'école maternelle Prévert et 100 – Réhabilitation de l'église Saint-Georges) citées plus haut et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser la création de l'autorisation de programme citée plus haut (op. 105 – Mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre) et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2018 ont été inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et 1 abstention (pouvoir M. LEINSTER) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 mars 2018.

**Pour Extrait**

 **Michel BREUILLE,**  
Maire

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	16 mars 2018
- Convocation distribuée le :	16 mars 2018
- Affichage du compte-rendu le :	30 mars 2018
- Affichage du procès-verbal le :	20 avril 2018

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME MATHIEU, MME PAGEDOT, M. MARSON, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- MME SIMONNET à MME DOLATA
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- MME CLAIR à MME SAGET

**ABSENTS**

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME DOLATA

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**